Nations Unies S/PV.5176



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5176e séance

Jeudi 12 mai 2005, à 10 heures
New York

Président :	Mme Løj	(Danemark)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Cheng Jingye
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan (S/2005/285)

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour (S/2005/305)

05-34183 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan (S/2005/285)

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour (S/2005/305)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/305, qui contient le rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour, et du document S/2005/285, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'assistance des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Je lui donne à présent la parole.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Merci Madame la Présidente de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil aujourd'hui. Les membres du Conseil se souviendront que la semaine dernière, M. Jean-Marie Guéhenno leur a fait un exposé sur les questions relatives à l'opération de soutien à la paix des Nations Unies au Soudan : la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Aujourd'hui, je me concentrerai donc sur deux rapports connexes du Secrétaire général sur le Darfour : le premier sur la situation dans cette région pendant le mois d'avril (S/2005/305) et le second sur les moyens par lesquels l'ONU peut renforcer l'action menée pour favoriser la paix au Darfour en offrant à la Mission de l'Union africaine au Soudan une assistance appropriée (S/2005/285).

Ces deux rapports sont complémentaires. Le rapport du mois d'avril sur le Darfour – huitième rapport mensuel du Secrétaire général sur la question – indique clairement que l'instabilité, la violence et les souffrances des civils dans cette région perturbée se poursuivent et que l'on ne parviendra à une solution durable que grâce à un véritable engagement politique des parties, dans le cadre du processus d'Abuja.

Le rapport d'avril sur le Darfour confirme également qu'il va être nécessaire, pour la stabilité de la région, d'apporter à court terme des renforts importants à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). Cette question est abordée dans le second rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui, qui décrit les mesures prises par l'Union africaine pour renforcer la MUAS et énonce plusieurs propositions en matière d'assistance de l'ONU à cet égard.

Comme les membres du Conseil ont pu le voir dans le rapport d'avril sur le Darfour, la violence organisée s'est poursuivie dans la région tout au long du mois écoulé. Les attaques contre les civils, les viols, rapts et actes de banditisme ont même augmenté par rapport au mois précédent. Si l'on n'a pas de preuves d'une implication directe des forces gouvernementales dans les actes perpétrés le mois dernier, il y a de nombreuses informations faisant état de sévices commis par les milices.

Ces activités des milices ont été en général peu étendues, à l'exception notable de l'attaque du village de Khor Abeche, au Darfour-Sud, le 7 avril. Plus de 10 000 civils – toute la population du village, en fait – ont été déplacés au cours de ce raid arrogant et un grand nombre de leurs logements ont été mis à feu et pillés. Les enquêtes menées sur cette attaque par l'administration locale se poursuivent et il faudra, bien sûr, que les responsables rendent compte de leurs actes. À cet égard, l'Union africaine et l'ONU ont identifié le commandant des milices qui ont frappé le village et communiqueront son nom et le nom de ses collaborateurs au groupe d'experts qui doit être mis en place en application de la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité.

Au cours de la période à l'examen, les deux mouvements rebelles, l'Armée de libération du Soudan (ALS) et le Mouvement pour l'égalité et la justice (MEJ) se sont également attaqués aux milices et à la police. Et, ce qui devient une tendance inquiétante, ils ont également saisi sous la menace des armes un certain nombre de véhicules commerciaux et des véhicules appartenant à des organisations humanitaires. Les véhicules humanitaires ont également essuyé plusieurs fois des tirs pendant le mois d'avril, et un travailleur humanitaire a été grièvement blessé dans l'un de ces incidents. Le personnel des organisations humanitaires a également vu s'intensifier le harcèlement des autorités locales, en particulier au Darfour. C'est là une tendance inquiétante si l'on considère le rôle joué par la communauté humanitaire dans le soutien apporté aux 2 450 000 civils touchés par le conflit au Darfour.

L'adoption des résolutions 1591 (2005) et 1593 (2005) du Conseil de sécurité, les 29 et 31 mars respectivement, a également eu des incidences au cours de la période à l'examen. Outre les manifestations tenues à Khartoum, les deux résolutions ont engendré un accroissement des tensions dans la région du Darfour, chez ceux qui s'estiment visés par les mesures du Conseil. Nous pensons que le Gouvernement soudanais doit apporter un soutien sans réserve aux deux résolutions afin de réduire au maximum le risque de toute action hostile contre l'ONU au Soudan de la part de ces individus et de leurs partisans.

Tandis que la violence au Darfour se poursuivait pendant tout le mois d'avril, il n'y a malheureusement pas eu, en revanche, de progrès tangibles à Abuja. Comme le Conseil s'en souvient, la dernière période de négociations remonte à décembre 2004 et si l'Union africaine s'emploie à réorganiser des pourparlers à Abuja la semaine prochaine, il n'est pas encore sûr que les parties aient l'intention de mener des négociations sérieuses. C'est une grave source de préoccupation car il est clair que l'on ne pourra avoir de paix durable au Darfour que par le biais d'un règlement négocié. Les parties doivent s'employer à mener à bien le processus d'Abuja et la communauté internationale ne doit pas se lasser de répéter que seul le processus de négociation permettra de parvenir à la paix.

Compte tenu des difficultés rencontrées dans le processus de négociation, les mesures prises par la Mission de l'Union africaine au Soudan sont d'autant plus critiques. Au cours de la période à l'examen, les effectifs en uniforme de la Mission s'élevaient au total à 2 409 soldats et 244 policiers. S'il y a consensus sur l'effet très positif de la MUAS dans les endroits où elle est en mesure de se déployer, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a décidé, par sa décision du 28 avril, d'élargir la MUAS en portant ses effectifs à 6 171 militaires et 1 560 policiers, soit plus du double du niveau actuel. Le Conseil de paix et de sécurité a également demandé que ces renforts soient en place d'ici la fin de septembre 2005.

La Commission de l'Union africaine a d'ores et déjà pris des dispositions pour mettre en œuvre la décision du Conseil de paix et de sécurité, notamment en prenant des contacts préliminaires avec les fournisseurs de contingents potentiels. Tout semble indiquer, a priori, que les contingents supplémentaires seront bien trouvés et mis à la disposition de la MUAS. Nous attendons les résultats d'une réunion que l'Union africaine devrait convoquer avec les fournisseurs de contingents dans les prochains jours. Elle était prévue pour le 11 mai mais semble avoir été légèrement retardée. En dépit de ces activités, le renforcement de la MUAS est une véritable gageure, qui exigera le soutien concerté de tous les partenaires de l'Union africaine.

À cet égard, les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général en date du 3 mai (S/2005/285) sur les options proposées à la Mission des Nations Unies au Soudan en matière d'aide au renforcement des efforts de paix au Darfour. Les propositions du rapport du Secrétaire général se fondent sur les conclusions et les recommandations d'une mission au Darfour conduite par l'Union africaine en mars dernier, comme le Conseil le sait. Cette mission, à laquelle ont participé l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis, a évalué les conditions de sécurité sur le terrain et le déploiement actuel de la MUAS, et fait des propositions afin de renforcer l'appui à la paix dans la région.

La mission conduite par l'Union africaine a conclu que le niveau d'insécurité au Darfour restait inacceptable. Elle a également conclu que la MUAS, dans les endroits où elle était déployée, réalisait un travail remarquable, en dépit de conditions difficiles. Elle a recommandé, sur cette base, un renforcement de la MUAS, d'abord en deux phases, une mission éventuelle de suivi étant possible également, dont l'envoi pourrait être décidé aux alentours de septembre

2005. La décision prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 28 avril s'applique aux deux premières phases de l'élargissement proposé.

La mission conduite par l'Union africaine a également recommandé que le meilleur moyen de fournir l'appui logistique à cet élargissement était de mettre à profit le système en vigueur, selon lequel chaque donateur ou fournisseur fournit un appui à la MUAS. Après des débuts quelque peu laborieux, le système fonctionne maintenant bien; le modifier à ce stade aurait pour effet de perturber les opérations au lieu de les améliorer.

Le rapport dont le Conseil est saisi cite les domaines dans lesquels l'ONU peut apporter une partie de l'assistance dont l'Union africaine aura besoin de la part de ses principaux partenaires. Ces propositions se concentrent sur l'assistance technique et l'aide en matière de formation dans un certain nombre de domaines clefs, y compris : premièrement, la mise en place d'un plan d'opération détaillé pour l'élargissement de la MUAS; deuxièmement, la fourniture d'avis techniques dans les domaines de la logistique, de la planification et de la gestion; troisièmement, l'assistance à la formation du personnel militaire et civil de l'Union africaine avant son déploiement; quatrièmement, la fixation de critères précis de sélection du personnel de police en vue de la phase II; et cinquièmement, un appui pour l'organisation de réunions avec les fournisseurs de contingents ainsi que des conférences pour les annonces de contributions à l'appui logistique.

Le Secrétaire général a eu avec la Commission de l'Union africaine, et en particulier avec son Président, le Président Konaré, des contacts réguliers et étroits qui ont porté sur l'appui dont l'Union africaine a besoin, et, tout récemment, le Secrétaire général a demandé à son Conseiller spécial, M. Lakdhar Brahimi, de se rendre à Addis-Abeba afin de rencontrer le Président Konaré pour examiner en détail la façon dont l'ONU pourrait prêter concours à l'Union africaine dans ses efforts pour élargir la MUAS.

J'ai le plaisir d'annoncer que la Commission de l'Union africaine a souscrit aux modalités d'aide de l'ONU, qui sont décrites dans le rapport dont le Conseil est saisi. Le personnel de l'ONU collabore actuellement avec le personnel de la MUAS et de l'Union africaine pour élaborer un plan d'opérations détaillé en vue d'élargir la Mission de l'Union. Ce plan d'opérations servira de base à la formulation d'une demande de ressources détaillée que l'Union africaine entend présenter à une réunion des partenaires le 26 mai, réunissant, nous l'espérons, le Canada, l'Union européenne, l'OTAN, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'ONU – tous ayant envoyé des représentants à Addis-Abeba la semaine dernière pour examiner avec l'Union les implications de la décision d'élargir la MUAS.

L'Union africaine jouit de l'appui sans réserve de l'ONU dans son rôle de maintien de la paix au Darfour, et il faudrait prendre toutes les mesures possibles pour veiller à ce que la MUAS reçoive des donateurs l'appui nécessaire pour un élargissement rapide et efficace. Dans le même temps, nous ne devons pas perdre de vue le fait qu'une solution durable à la crise du Darfour passera par un règlement négocié et que tous les efforts devraient être déployés pour que les parties se retrouvent pour la prochaine série de pourparlers à Abuja.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Annabi de son exposé complet.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.